

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02776
Numéro SIREN : 794 594 374
Nom ou dénomination : AB LOGISTIC

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 17032

AB LOGISTIC
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Moulin - 10 rue du Meunier
95700 ROISSY EN FRANCE

RCS PONTOISE – SIREN :794 594 374

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le 30 juin à 11 heures,
au siège social,

la société **AB HOLDING**, agissant en sa qualité d'Associée unique de la société **AB LOGISTIC** sus-désignée,

- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Cabinet CGEC _ SERVAL & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire de la société.

L'Associée unique a pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les conventions réglementées.

Le Commissaire aux comptes de la société, dûment informé des présentes décisions, est absent et excusé.

- A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen et approbation des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les mandats de :

- la société C.G.E.C. – SERVAL & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, (anciennement dénommée « CONSEIL GESTION EXPERTISE COMPTABLE »),

et de :

- la société EXPERTAUDIT, Commissaire aux comptes suppléant,

arrivent à échéance ce jour, à l'issue de la présente approbation de comptes,

DECIDE conformément aux dispositions de l'article 823-1 du code de commerce, de :

(i) renouveler le mandat de la société C.G.E.C. – SERVAL & ASSOCIES, sise et domiciliée au 115-123 avenue Charles DE GAULLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE (RCS NANTERRE-SIREN : 722 016 706), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle durée de 6 exercices, qui arrivera à échéance en 2028 à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Et, prenant acte que la société C.G.E.C. -SERVAL & ASSOCIES est composée de plusieurs associés signataires,

(ii) ne pas renouveler le mandat de la société EXPERTAUDIT, Commissaire aux comptes suppléant.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société AB HOLDING
représentée par
Monsieur Alain BEREKBAUM

